



Chers Parents,

Un nouveau Comité de concertation s'est réuni ce vendredi 26 novembre afin d'examiner les mesures à prendre pour faire face à la détérioration très inquiétante du contexte sanitaire observée depuis le mois d'octobre.

Dans ce cadre, les écoles ont à nouveau fait l'objet d'une attention particulière. Le CODECO a invité les Ministres de l'Education à prendre des mesures pour limiter des contaminations dans les établissements scolaires.

Les mesures sont les suivantes à partir du mardi 30/11/2021 :

- Interdiction de séjours avec nuitée jusqu'au congé de carnaval (classes vertes). Les séjours qui avaient déjà été payés vous seront remboursés au plus vite.
- La recommandation de limiter autant que possible le mélange des groupes classes, en dehors des activités pédagogiques. Les repas chauds et tartines sont maintenus dans le réfectoire. Les enfants seront installés autant que possible par groupe classe.
- Renforcement des consignes d'aération et du respect des gestes barrières.
- Suspension des réunions de parents en présentiel.
- Interdiction d'événements publics.
- Aucun parent ne peut rentrer dans les bâtiments scolaires.
- Les garderies peuvent être organisées normalement mais privilégierons les activités en extérieur dès que le temps le permet.
- Le port du masque est obligatoire aux abords des écoles.

Sachez, chers Parents, que nous mettons tout en œuvre pour que vos enfants soient accueillis dans les conditions de sécurité les plus optimales, dans le respect de la circulaire reçue par la Ministre de l'Enseignement.

**Par la présente, nous vous informons également que les cours seront suspendus à 11h50 le vendredi 24 décembre 2021. Attention, aucune garderie scolaire ne sera assurée.**

Prenez soin de vous et de vôtres.

Service Enseignement

Référence  
Lw/En/2021

Agent traitant  
Laurie Wambecq  
Ligne directe  
065/76.73.58  
[l.wambecq@hensies.be](mailto:l.wambecq@hensies.be)

Chef de Service  
Michaël Flasse  
Directeur général

Echevin responsable  
Yvane Boucart  
Echevine de l'enseignement